



**AVIS DE
PUBLICITE
APPEL A
CANDIDATURES**

OBJET : MISE EN CONCURRENCE POUR LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ETE 2022

Contexte : La Commune de Vulbens met à disposition un emplacement situé Chemin de Boule. Cet emplacement a pour objectif et permet à un exploitant d'assurer l'installation d'une structure à vocation commerciale pour l'animation de la zone en période estivale.

Cadre Juridique :

Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel. L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

Procédure prévue à l'article L2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Redevance :

L'occupation du domaine public est consentie moyennant **une redevance fixée à 400 €**.

Conditions d'exploitation :

La mise à disposition est consentie pour une **durée d'exploitation de 3 mois entre le 10 juin et le 11 septembre**. L'installation sur place et le démontage pourra se faire en dehors de ces dates à valider entre le lauréat et la commune.

Dossier de candidature :

Le candidat est invité à fournir un courrier comprenant notamment une proposition argumentée permettant à la commune de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet commercial et le respect des normes sanitaires en vigueur.

Ce dossier doit être impérativement composé :

D'une partie administrative comprenant :

- Lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir dans ce dossier de candidature
- Kbis de moins de 3 mois (ou déclaration au registre pour les associations)
- Attestation d'assurance récente mentionnant l'activité projetée

D'une partie technique comprenant :

Un descriptif complet des moyens d'exploitation permettant d'apprécier les investissements effectués, accompagné de photographies, de plans et les accessoires utilisés : détail des investissements, de réfrigération, éventuellement mobiliers, la puissance électrique attendue, l'adduction d'eau ;

Un descriptif complet de la structure qui pourrait être éventuellement installée sur l'emplacement ou le terrain constituant le domaine public, accompagné de plans et visuels.

Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation.

Dépôt des candidatures :

Date limite de dépôt des candidatures : **vendredi 20 mai 10h**

Le dossier peut être remis uniquement :

- Par voie électronique à l'adresse suivante :

contact@vulbens.fr

Objet à mentionner : **Candidature emplacement Chemin de Boule**

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel 40%
- Pertinence et qualité des produits ou services proposés 40%
- L'expérience ou la formation 20 %

L'exploitant retenu en sera informé par courriel et sera invité à signer l'arrêté portant autorisation et réglementation d'occupation du domaine public.

Contact :

Direction Générale des Services

Téléphone : 04 50 04 35 77

Courriel : contact@vulbens.fr